



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/152/Add.1
14 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-troisième session
Point 64 c) de la liste préliminaire*

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Notification des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

Additif

Comme suite aux résolutions 41/59 N et 42/38 C de l'Assemblée générale, des communications datées du 29 mars 1988 et du 5 avril 1988 ont été reçues de la Nouvelle-Zélande et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques respectivement. Le texte de ces communications est reproduit en annexe à la présente note.

* A/43/50.

A/42/152/Add.1
Français
Page 2

Renseignements communiqués par les Etats

NOUVELLE-ZELANDE

[Original : anglais]
[29 mars 1988]

Conformément à la demande qui est formulée au paragraphe 3 de la résolution 42/38 C de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de vous communiquer, en appendice à la présente lettre, des détails concernant les explosions nucléaires qui ont été effectuées par la France à l'atoll de Mururoa (Pacifique Sud) au cours de 1987. La puissance de chaque explosion est évaluée sur la base des signaux hydroacoustiques qui ont été enregistrés par l'Observatoire néo-zélandais de séismologie de Rarotonga (îles Cook).

/...

APPENDICE

Données concernant les explosions nucléaires effectuées en 1987
à l'atoll de Mururoa

Coordonnées géographiques :

21° 50' de latitude sud
138° 55' de longitude ouest

<u>Date</u>	<u>Heure</u> (heure légale de la Nouvelle-Zélande)	<u>Puissance estimative</u> (<u>kilotonnes</u>)
6 mai	4 h 58	5
21 mai	5 h 5	30
7 juin	6 heures	3
22 juin	5 h 55	15
24 octobre	4 h 50	50
6 novembre	5 h 30	20
20 novembre	4 h 31	60
30 novembre	5 h 59	3

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

[Original : russe]
[5 avril 1988]

Le 3 avril 1988, à 5 h 35 (heure de Moscou), une explosion nucléaire souterraine d'une puissance comprise entre 20 et 150 kilotonnes a été effectuée sur un polygone situé dans la région de Semipalatinsk.

L'essai en question avait pour objectif de perfectionner les techniques militaires.
